



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le huit novembre, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 27 octobre, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARON, maire ; Mmes et MM LACROIX, LEFEVER, JULIAT, LIVENAIS, OCTRUE, Adjoints ; MMES et MM LHUILLIER, GIRARD, BORROD, TRIBOLET, BROUXEL, TOMATIS, DELANGE, OZIL, MATHIEU, FREDERICKX, COMBE, RUYS, GUILLOT, REMLINGER, ROSENBERG, LOREAU.

POUVOIRS : Madame GRAIMPREY à Madame OCTRUE ; Madame REMLINGER à Madame GUILLOT ; Monsieur LHUILLIER à Monsieur LEFEVER ; Monsieur ROSENBERG à Monsieur LOREAU.

ABSENTS : MMES GRAIMPREY, REMLINGER. MM LHUILLIER, ROSENBERG.

SECRETAIRE : Madame Sandrine FREDERICKX

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 26 septembre 2016 : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Monsieur OZIL regrette que son intervention sur une autorisation d'urbanisme accordée, ait été évoquée trop sommairement. Il indique qu'il a donné sa démission de la commission "Urbanisme".

Monsieur le Maire indique avoir retiré sa délégation à Monsieur OZIL, par manque de confiance.

I) AFFAIRES GENERALES

➤ **Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

- 2016-D007 : signature convention pour le suivi agronomique des boues de la STEP avec la Chambre d'Agriculture de 2017 à 2019 pour un montant annuel de 4 475 € HT.
- 2016-D0078 : signature MAPA pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs avec la société SOLEUS pour un an renouvelable 2 fois à compter de 2017 pour un montant annuel de 885.60 € HT;
- 2016-D008 : signature contrat de maintenance informatique avec la société INTERSED pour 2017, contrat reconductible 2 fois pour un montant annuel de 3 420 € HT et un coût de demie-journée supplémentaire de 350 € HT.
- 2016-D009 : signature du contrat de mission d'économiste avec ACB ECO pour l'aménagement d'un dojo et l'extension d'un bâtiment pour un montant de 2 400 € HT
- 2016-D010 : signature du MAPA pour la création d'un espace de loisirs de plein air lieu-dit Favrot avec la SARL BALLAND pour un montant de 201 241.20 € HT pour la tranche ferme.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Date	Numéro	Concessionnaire	Durée	montant
22/09/2016	Renouvellement D17	GERRIET Guy	30 ans	280 €
22/09/2016	Renouvellement C20	ZWERCHER	30 ans	280 €
26/09/2016	Case Columbarium	CLASS René	30 ans	1 020 €
06/10/2016	Concession L17	CHADENAS Denise	30 ans	280 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle AD 104, 524 rue de la Poype pour 558 m² (lotissement Clos de la Poype)
- Parcelle AS 128, 1 place du Relais (un appartement + un garage)
- Parcelle AH 25, le Village pour 54 m² (servitude de forger)
- Parcelles AH 20, 23, 24, 25, 21 Le Village pour 252 m²
- Parcelle AN 285, 55, 289, 294, 66 impasse de la Bergerie (un appartement + un garage)
- Parcelle AI 53, 184 rue de la Poype pour 696 m²
- Parcelle AN 77, route de Lyon (un appartement + deux garages)

➤ **Modification des statuts du syndicat de Rivières des Territoires de Chalaronne (SRCT)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne a modifié ses statuts lors de son comité syndical du 5 octobre 2016. Les modifications portent sur :

- ✓ la liste des membres :
 - suite à la prise de compétence GEMAPI par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée au 1^{er} janvier 2016, cette dernière prend la place de la commune d'Ambérieux en Dombes
 - les communes de Saint Didier et Thoissey ayant émis le souhait de transférer les actions menées sur le bassin versant de la Chalaronne à la communauté de communes Val de Saône Chalaronne, cette dernière se substitue également aux communes de St Didier et Thoissey pour le bassin versant de la Chalaronne
- ✓ le libellé de ses compétences : les compétences du SRCT reposaient sur les objectifs et les actions inscrites au contrat de rivière. Les modifications de libellées de compétences apportées permettent de mettre les statuts en correspondance avec les missions que porte le syndicat plutôt que de les laisser associer aux objectifs du contrat. Ce travail de réécriture du libellé des missions, s'est appuyé sur l'article L211-7 du code de l'environnement et une note de la DREAL de bassin.

Monsieur le Maire précise que le syndicat a adopté cette délibération à l'unanimité lors de son comité syndical du 5 octobre 2016, et que les collectivités adhérentes disposent de 3 mois pour se prononcer sur cette modification de statuts à compter de la notification de la délibération par le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne. Cette dernière ne sera acceptée par le Préfet que si la majorité qualifiée des voix s'est exprimée en faveur de ces changements.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les nouveaux statuts du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

➤ **Election d'un nouveau délégué au syndicat de Rivières des Territoires de Chalaronne** : Par délibération en date du 14 avril 2014, le conseil avait procédé à l'élection des délégués du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne. Monsieur Jean-Marie GIRARD avaient été élu délégué titulaire et Madame Ann BRACQ déléguée suppléante. Suite à la démission de Madame BRACQ, le conseil a procédé à l'élection d'un nouveau délégué suppléant. Monsieur Fabien RUYS s'est porté candidat et a été élu à l'unanimité.

➤ **Renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie** : Monsieur le Maire indique que le bail à loyer relatif aux locaux de service et techniques ainsi que les 6 logements de la caserne de gendarmerie, conclu entre la commune et l'Etat pour une durée de 9 ans est arrivé à expiration le 15 septembre 2016.

Un nouveau bail pourrait être conclu selon les stipulations suivantes :

- date d'effet : 16 septembre 2016
- durée du bail : 9 ans
- clause de révision triennale en fonction de la valeur locative réelle estimée par France Domaines sans que cette augmentation puisse être supérieure à l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction. Le trimestre de base est le 1^{er} trimestre de l'année 2016 : indice 1615

Sur avis de France Domaine, le montant du loyer annuel a été fixé à 66 041.26 €, payable trimestriellement à terme échu.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler le bail de location de la caserne de gendarmerie et en fixe le loyer annuel à 66 041.26 € à compter du 16 septembre 2016, conformément à l'avis de France Domaine.

Monsieur LOREAU demande quels sont les travaux prévus pour ce bâtiment. Monsieur le Maire répond que des travaux d'entretien courant sont réalisés régulièrement.

➤ **Indemnités de fonction des élus** : Monsieur le Maire rappelle que les élus peuvent percevoir une indemnité en contrepartie de l'exercice effectif de leurs fonctions, dans la limite du taux maximum applicable à la strate démographique de leur commune (art. L 2123-23 et 24 du CGCT).

Le conseil peut moduler les indemnités dans les limites prévues par la loi et sans dépasser l'enveloppe indemnitaire globale constituée des indemnités de fonction maximales du maire et des adjoints. Suite à l'arrêté municipal portant retrait de la délégation de fonction à Monsieur OZIL, le conseil municipal par 17 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (V. COMBE, J. TRIBOLET, L. LOREAU, A. ROSENBERG, M. GUILLOT, A. REMLINGER) décide d'attribuer les indemnités au taux suivants, avec effet au 1^{er} novembre 2016 :

- Maire : 42.00 % de l'indice 1015
- du 1^{er} au 5^{ème} adjoint : 15.90 % de l'indice 1015
- conseiller délégué : 4 % de l'indice 1015

Monsieur LOREAU fait part de sa déception de ne pas voir la nomination d'un nouveau conseiller délégué à l'urbanisme, compte tenu des dossiers à traiter. Monsieur le Maire répond ne pas souhaiter nommer un nouveau conseiller délégué et rappelle que Monsieur LIVENAIS est maire-adjoint en charge notamment de l'urbanisme.

II) PERSONNEL

➤ **Modification du tableau des emplois** : Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à la construction du complexe sportif et culturel, à l'ouverture d'une cinquième classe à l'école maternelle et à la prochaine extension du bâtiment sportif de la Sure, il s'avère nécessaire de modifier le tableau des effectifs, afin de répondre aux besoins des services.

SUPPRESSION	CREATION
1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet 28 H hebdomadaire	1 emploi du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complets soit 35 h hebdomadaire.

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 26 septembre 2016,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un emploi permanent du cadre des agents techniques à temps non complets à raison de 28 heures hebdomadaires et de créer un emploi permanent du cadre d'emplois des agents techniques à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2016.

➤ **Protection sociale complémentaire** : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite aux dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, la commune avait décidé de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Le taux de cotisation de cette garantie va passer de 2.29 à 2.54 à compter du 1^{er} janvier 2017. Il est donc proposé à l'Assemblée d'augmenter la participation de la collectivité de la manière suivante :

- de 17.00 € à 19.00 € pour les agents de catégorie C
- de 18.00 € à 20.00 € pour les agents de catégorie B
- de 19.00 € à 21.00 € pour les agents de catégorie A

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition indiquée ci-dessus.

Madame COMBE souhaite savoir si les tarifs ont été négociés. Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un contrat "groupe" mais que chaque agent souscrit, s'il le souhaite, un contrat auprès d'une mutuelle, d'un organisme de prévoyance labellisé. La collectivité n'intervient donc pas dans le choix du contrat.

➤ **Inspection Hygiène et sécurité - convention avec le centre de gestion** : Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit faire l'objet d'inspections en matière de santé et de sécurité au travail. A défaut d'un personnel qualifié en interne, cette mission est confiée à un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) mis à disposition par le Centre de gestion dans le cadre d'une convention.

En conséquence, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain (CDG 01) propose une convention qui est à caractère obligatoire. Elle ne donne lieu à aucun coût pour les collectivités affiliées, les frais de fonctionnement étant imputés sur la cotisation additionnelle.

L'objectif des visites d'inspection est d'établir un audit concernant l'application de la réglementation dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. Les rapports adressés à l'issue de chaque visite permettent d'alerter la collectivité sur d'éventuels non conformités ou manquements et de formuler des recommandations visant à les lever.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à confier au CDG 01 la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et à signer la convention.

III) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 11 novembre : rassemblement devant le monument aux morts à 11 H 00 avec la participation du Conseil municipal Jeunes.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SIEP organise une soirée débat à destination des jardiniers amateurs sur la thématique des pesticides en zones non agricoles le mercredi 7 décembre 2016 à 18 H 30 à la mairie de Civrieux.
- Monique LACROIX indique que le conseil municipal Jeunes envisage une vente de gâteaux sur le marché de Noël le 4 décembre, dans le cadre du Téléthon. Monsieur LOREAU propose de les accueillir au marché de Noël. Elle rappelle que le repas des aînés aura lieu le 10 décembre.
- Madame OCTRUE fait part à l'Assemblée que la commission Animation se réunira le lundi 14 novembre à 20 h pour travailler sur les critères d'attributions des subventions.
- Monsieur MATHIEU souhaite signaler que le congrès départemental des Pompiers de l'Ain avait été un événement attrayant et bien organisé.
- Madame Combe signale que l'éclairage public du chemin piéton conduisant à la gare, entre l'impasse des Boules et le parking, ne fonctionne plus.
- Monsieur LOREAU souhaite savoir où en est le projet Intermarché. Monsieur le Maire répond que les recours sont toujours en instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40 heures

La Secrétaire de Séance,
Sandrine FREDERICKX

Le Maire,
Jean-Pierre BARON